

Groupe de travail du 21 mai 2024

« Attractivité – Déroulement de carrière -Promotions » Pas de quoi remplir l'escarcelle !

Une réunion sur l'attractivité, le déroulement de carrière et les promotions au sein du MEFSIN s'est tenue, sous la présidence de Monsieur JULLIAN, Secrétaire Général Adjoint.

Plusieurs thèmes étaient à l'ordre du jour :

- **Mise en œuvre du plan ministériel de qualification (PMQ) 2024 et 2025 ;**
- **Rénovation des concours ;**
- **ALPAF : un atout significatif de l'attractivité du ministère.**

En liminaire, **FO Finances** a dénoncé la énième réforme de démantèlement du ministre de la Fonction Publique sous prétexte de modernisation avec la disparition des catégories A, B et C. Avec FO Fonction Publique nous exigeons le maintien de toutes les garanties statutaires qui permettent la reconnaissance des qualifications et le droit à la carrière. Pour **FO Finances**, toutes ces annonces sont un très mauvais signal pour l'attractivité des métiers du service public. La baisse des inscrits et encore plus des présents aux concours en est la preuve et n'échappe pas à notre ministère.

Pour **FO Finances**, le déroulement de carrière des agents dans nos différentes directions est également un élément fort d'attractivité et il passe nécessairement par les promotions internes. C'est pourquoi notre fédération revendique l'ouverture d'un « Bercy des Finances » intégrant la question des

déroulements de carrière des agents mais aussi celle des conditions de travail.

Pour les promotions par changement de grade, **FO Finances** a dénoncé l'absence de mesure sur l'avancement et rappelé sa revendication d'une carrière linéaire.

Enfin, **FO Finances** est revenu sur la nécessaire suppression de la mobilité géographique imposée suite à une promotion de C en B. Des agents refusent encore de demander une promotion de corps pour ne pas prendre le risque d'être mutés loin de chez eux. Cette situation est intolérable et impacte particulièrement les femmes, comme nous l'avons largement évoqué dans nos débats sur l'égalité professionnelle.

Mise en œuvre du plan ministériel de qualification 2024

La mise en œuvre d'un nouveau PQM, confirmé lors du CSAM du 6 juillet 2023, a été déclinée dans le cadre d'un dialogue social directionnel portant sur les corps concernés et les voies de promotions.

Ainsi il est prévu en 2024, par rapport à 2022, 176 promotions supplémentaires de C en B et 89 promotions supplémentaires de B en A. Une partie d'entre elles, à la DGFIP notamment, a été réalisée en début d'année. Cet abondement répond en partie à une revendication de **FO Finances**, mais reste largement insuffisant.

Pour les agents de la DGFIP :

- Pour le C en B à 50% par la voie du concours interne spécial et à 50% par liste d'aptitude ;
- Pour le B en A, 45 postes seront pourvus par l'examen professionnel et 25 par liste d'aptitude.

Pour l'INSEE, 8 promotions supplémentaires de C en B seront prononcées par liste d'aptitude.

Pour les agents de la DGCCRF, 13 promotions supplémentaires seront prononcées de C en B.

Pour les agents de l'administration centrale (filiale administrative) :

- Les 3 promotions supplémentaires seront réalisées dans le corps des attachés par la voie de la liste d'aptitude 2024 ;
- Et les 8 promotions supplémentaires dans le corps des secrétaires administratifs le seront pour 50% par la voie de l'examen professionnel et 50% par la voie de la liste d'aptitude.

Pour les agents du Service commun des laboratoires, seront prononcées 1 promotion supplémentaire de C en B et 1 promotion supplémentaire de B en A par la voie de la liste d'aptitude.

L'administration a souligné le dialogue avec les organisations syndicales afin de définir les modalités concrètes de mise en œuvre. Pour **FO Finances**, le dialogue directionnel a été limité et nous sommes encore loin de véritables négociations

FO Finances a à nouveau demandé la fin de la mobilité géographique imposée suite à une promotion de C en B dans l'ensemble des directions du ministère. (cf propos liminaires).

Concernant les promotions par changements de grade, le ministre avait affirmé qu'il n'y avait pas de blocage, nous ne partageons pas ce point de vue.

FO Finances a rappelé sa revendication de linéarité de carrière : « *tout agent ayant les conditions statutaires pour accéder au grade supérieur de son corps doit bénéficier de la promotion* ».

Pour finir sur un point positif, le ministre a annoncé que le plan ministériel de qualification serait reconduit en 2025. Encore faudrait-il qu'il soit abondé !

Rénovation des concours

La circulaire de la Première ministre du 29 septembre 2023 relative à la rénovation des concours d'accès à la fonction publique de l'État invite à renforcer et accélérer l'adaptation des concours, en poursuivant un double objectif :

- attirer des profils diversifiés ;
- mieux répondre aux besoins en compétences des administrations.

Quatre axes de réflexion et de travail ont ainsi été fixés :

- dynamiser la politique de recrutement en professionnalisant les concours et en adaptant les modalités d'organisation des épreuves et leur contenu ;
- prendre en compte le besoin croissant en matière de compétences numériques, à tous niveaux hiérarchiques ;
- intégrer les enjeux relatifs à la transition écologique, qui constituent un puissant facteur d'attractivité pour les candidats ;
- évaluer les compétences managériales lors d'épreuves pratiques pour tous les corps concernés.

Le ministère s'inscrit dans ce cadre en renforçant à la fois ses actions de communication pour améliorer sa visibilité en qualité d'employeur et en s'engageant dans une stratégie de professionnalisation de ses concours.

L'administration a également mis en œuvre des mesures d'accompagnement des candidats. Préalablement à l'ouverture des inscriptions, les réseaux sociaux et les chaînes YouTube sont mobilisés pour cibler les candidats potentiels pour un concours à venir, notamment en mettant l'accent sur une communication destinée à faire connaître les épreuves et à en présenter les attendus. Pour contrer l'effet « tunnel » préalable à la tenue des épreuves d'admissibilité, des courriels sont



chacun pour tous avec

régulièrement adressés pour maintenir un lien et rappeler les échéances à venir.

FO Finances revendique par ailleurs l'extension des dispositifs d'accompagnement pour les agents préparant des concours, via l'attribution d'autorisations d'absence notamment.

S'agissant de la professionnalisation des épreuves, la DGDDI a ainsi procédé :

- au remplacement des épreuves académiques des concours externes et internes par spécialités en surveillance, par des épreuves pratiques à l'admissibilité et à l'admission ;
- à une meilleure évaluation des savoir-faire et savoir-être, ainsi que de la motivation des candidats, en introduisant notamment une épreuve de RAEP à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal.

La DGFIP, dans une démarche similaire, propose de modifier et de simplifier en profondeur les concours externes généralistes d'inspecteur et de contrôleur. Les résultats de ces modifications devront faire l'objet d'une évaluation afin d'apprécier leurs effets sur l'attractivité des concours et la qualité des recrutements.

FO Finances considère que l'intégration de RAEP dans les concours doit être envisagée dans le cadre d'un dialogue social directionnel. Il serait également souhaitable de coordonner les calendriers de concours et de réduire le délai entre les différentes phases : inscription, épreuves et appel des lauréats.

ALPAF : un atout significatif !

L'ensemble des participants s'est accordé pour dire que l'action sociale ministérielle est un atout d'attractivité.

L'ALPAF gère un parc important de logements, essentiellement en Île-de-France (10 500 logements), accessibles à l'ensemble des personnels du MEFSIN, sous condition de ressources. 10 % de ces logements appartiennent à l'État, 90% font l'objet de réservations auprès de grands bailleurs sociaux (notamment RLF). Chargée de l'attribution des logements, l'ALPAF joue un rôle d'intermédiaire entre agents et bailleurs.

FO Finances revendique une augmentation significative de la part de logements domaniaux. La mise en place de la gestion en flux devra aussi faire l'objet d'un suivi précis.

L'ALPAF offre également des places en foyers meublés en Île-de-France, destinés aux agents sortis des écoles pour une durée d'un an maximum, sans condition de ressources.

La situation en province est très différente selon les départements, l'interlocuteur des agents sur ce sujet doit être la délégation de l'Action Sociale. La réforme du réseau est censée, selon le ministère, améliorer la gestion décentralisée du logement. Pour l'instant nous ne constatons aucune amélioration alors que le sujet devient prégnant pour les agents.

FO Finances soutient que la politique de logement du ministère a vocation à répondre aux besoins des agents et à leur évolution, par exemple la colocation ou l'accès à des foyers hors Ile de France.



chacun pour tous avec